

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL335

présenté par
M. Baubry

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la première phrase de l'alinéa 100, après le mot :

« doivent »,

rédiger ainsi la fin de la phrase :

« pouvoir évoluer dans leur carrière. »

II. – En conséquence, supprimer la deuxième phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de conserver la partie de l'alinéa 100 qui présente un meilleur système de promotion interne, et de supprimer la partie de l'alinéa 100 qui pourrait introduire des critères non liés à la performance du candidat dans les concours du ministère de l'intérieur.